

ISSN-P : 2312-7031
ISSN-L : 3078-8234

FACULTE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE

ANYASÃ



Revue des Lettres et Sciences Humaines

Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés

Université de Lomé

Numéro 18
Juin 2025

ANYASA

Revue des Lettres et Sciences Humaines

Université de Lomé

ISSN-P : 2312-7031 ; ISSN-L : 3078-8234

URL de la revue : <https://www.revue-anyasa.org>

Bases de référencement



ADMINISTRATION ET REDACTION DE ANYASA

Revue des Lettres et Sciences Humaines
Laboratoire de Recherches sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés
Université de Lomé

Directeur administratif de la rédaction : Professeur Messan VIMENYO

Comité scientifique et de lecture

Professeur Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Professeur Mahamadé SAVADOGO (Université de Ouagadougou)
Professeur Augustin K. DIBI (Université Félix Houphouët-Boigny)
Professeur Lazare POAME (Université Alassane Ouattara)
Professeur Marc Louis ROPIVIA (Université Omar Bongo)
Professeur Charles Zakarie BOAWO (Université Marien Ngouabi)
Professeur Issa Djarangar DJITA (Université de Moundou)
Professeur Azoumana OUATTARA (Université Alassane Ouattara)
Professeur Paul ANOH (Université Félix Houphouët-Boigny)
Professeur Delali Komivi AVEGNON (ENS d'Atakpamé)
Professeur Komi N'KERE (Université de Lomé)
Professeur Benjamin ALLAGBE (Université d'Abomey Calavi)
Monsieur Ludovic Baïsserné PALOU, Maître de Conférences (Université de Pala)
Monsieur Pessièzoum ADJOUSSI, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Iléri DANDONOUGBO, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Nayondjoa KONLANI, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Madame Koko Zébéto HOUEDAKOR, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Koffi KPOTCHOU, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Kodzo KPOFFON, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Monsieur Eyanah ATCHOLE, Maître de Conférences (ENS d'Atakpamé)

Secrétaire de rédaction : Koku-Azonko FIAGAN (MC), Tel : +228 99762908, E-mail : azonkokoku@gmail.com

Contact :

BP. 1515, Lomé

Tél. : +228 90833419 / 90192589

E-mail : revue.anyasa@gmail.com ou anyasa@revue-anyasa.org

A ces membres du comité scientifique, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Éditorial

Le mot **Anyasa** prononcé Anyásã, à ne pas confondre avec ahɔhlõ, désigne en éwé « intelligence » ou « connaissance ». Dans les textes bibliques, anyásã est mis en rapport synonymique avec núnya « savoir ». Pour le caractère scientifique des travaux et la dimension universelle des recherches, le vocable a été retenu pour nommer cette Revue des Lettres et Sciences humaines que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMEs)* se propose de faire paraître deux numéros par an. La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit de structure de publication spécialisés en Lettres et Sciences humaines dans les universités francophones de l'Afrique. C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2014 la revue Anyasa afin que chaque chercheur en sciences sociales trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Charte d'éthique

Pour veiller à l'intégrité des travaux et de la diffusion des recherches scientifiques, la revue Anyasa applique les règles éthiques de la présente charte. Nous encourageons les membres du comité scientifique et de lecture, les contributeurs et les évaluateurs à les respecter.

Engagements de la revue

Le comité de rédaction a pour priorité l'amélioration de la revue anyasa, ainsi que la publication et la diffusion en ligne d'un contenu scientifique concis, exigeant et éthique.

Rôles des évaluateurs

Les évaluateurs sont sélectionnés pour leur expertise scientifique. Ils sont chargés d'évaluer les manuscrits sur leur seul contenu, sans distinction de race, de sexe, de convictions religieuses, de nationalité, d'affiliation universitaire. Les avis rendus par les évaluateurs doivent être objectifs. Les évaluateurs sont tenus de signaler tous les articles ayant un rapport de similitude avec l'article soumis à la revue.

Publication

Les auteurs autorisent la diffusion de leur article au format papier et numérique sur le site web de la revue. Les auteurs garantissent à l'éditeur de l'originalité de leur contribution et lui assurent la jouissance entière et libre des droits ainsi cédés. Si leur article est co-signé par plusieurs auteurs, l'auteur principal doit être assuré de l'accord des co-auteurs au regard de la cession de droits. Les auteurs s'engagent également à avoir pris soin d'éviter tout plagiat.

AVIS AUX AUTEURS

1. Note aux contributeurs

« ANYASA » revue des lettres et sciences humaines, publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016). Les contributeurs doivent s'y conformer.

1.1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attaché), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (Problématique, Hypothèse compris) ; Approche méthodologie ; Résultats ; Analyse des Résultats ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginaires, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginaires. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*).

Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1.5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris).

Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)

1.2.1. Troisième niveau (Times 11 gras, italique)

1.2.2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée en-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2. Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (B. A. Sy. 2008, p. 18) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire. - Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement.

Ainsi qu'il le dit : Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continu et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage. Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan, société, Paris, Gallimard, 352 p.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF. DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan, 156 p.

Sommaire

Géographie

EFFETS DE LA SPECULATION IMMOBILIERE SUR LA MOBILITE RESIDENTIELLE DANS LE GRAND ABIDJAN EN COTE D'IVOIRE.....	p. 1-14
<i>Kouakou Tehua Pierre DEKI, T. Bénoît DANVIDE, Kossiwa ZINSOU-KLASSOU</i>	
IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU MARAICHAGE DANS LA PREFECTURE DES LACS AU SUD-EST DU TOGO.....	p.15-32
<i>Edmond Kokou KOUNOUGNA, Abasse SEBABY, Tchégnon ABOTCHI</i>	
COLLECTIVITE TERRITORIALE DU GOLFE 7 FACE AUX DEFIS D'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE ET DE BONNE GOUVERNANCE.	p.33-45
<i>Séлом Luc AFANTCHAO, Koku-Azonko FIAGAN, Edinam KOLA</i>	
LA CHAINE DE VALEUR DU MANIOC ET AUTONOMISATION FINANCIERE DE SES ACTEURS DANS LE DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO (COTE D'IVOIRE)	p.46-63
<i>Souleymane SORO, Achille Roger TAPE, Kouadio Marus N'GUESSAN, Arsène DJAKO</i>	
PRIVATISATION, DECENTRALISATION REGIONALE ET ENTRETIEN ROUTIER EN MILIEU RURAL : CAS DE LA REGION DE LA BAGOUE AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE)	p. 64-81
<i>Kouadio Joseph KRA</i>	
ÉTUDE COMPARATIVE DES ALGORITHMES DE MACHINE LEARNING (RF, SVM ET CART) POUR LA CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DU SOL PAR TÉLÉDÉTECTION OPTIQUE DANS LA ZONE DU SINE SALOUM (SENEGAL).....	p. 82-109
<i>Labaly TOURÉ, Amandine Carine NJEUGEUT MBIAFEU, Marc YOUAN TA, Moussa SOW et Jean Patrice JOURDA</i>	
RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS DANS L'EST DU CAMEROUN : EXPLORATION DES APPROCHES INNOVANTES DES FEMMES POUR LA PRESERVATION DE LA PAIX ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES.....	p. 110-127
<i>Adrien Narcisse DEUDJUI, Lila Reni BIBRIVEN</i>	

IMPACTS SOCIO-SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DES EPAVES DES VOITURES D'OCCASION DANS LA VILLE DE KARA AU NORD DU TOGO.....	p. 128-139
<i>Charifou TAIROU FOUSSENI, Assogba GUEZERE, Babénoun LARE</i>	
CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DE LA GESTION DES EAUX USÉES À BOUNDIALI (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE)	p. 140-151
<i>Brahima CISSE, Idrissa SARAMBE, Sindou Amadou KAMAGATE</i>	
EFFET PONT ET PRATIQUES DE MOBILITES SPATIALES DES POPULATIONS AU DEPART ET VERS JACQUEVILLE EN CÔTE D'IVOIRE.....	p. 152-172
<i>Djanin Raphaël GNANBE</i>	
PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES LIÉS A LA PRATIQUE AGRICOLE DANS LE BAS-FOND DE NATIO-KOBADARA DANS LA VILLE DE KORHOGO.....	p. 173-191
<i>Moussa COULIBALY, Nafolo Drissa YEO, Rosalie Gazalo ZOHOURE</i>	
LA NOIX DE CAJOU : ACTEURS ET PROCESSUS D'ACHEMINEMENT DES ZONES DE PRODUCTION DE BOUNDIALI VERS LE PORT D'ABIDJAN	p. 192-205
<i>Koulai Hervé YRO, Amara KONE</i>	

Philosophie

PLÉBISCITE DES COUPS D'ÉTAT EN AFRIQUE : LE MILITAIRE, HOMME PROVIDENTIEL ?.....	p. 206-223
<i>Juste Joris TINDY-POATY</i>	

Lettres modernes

DYNAMIQUE LITTERAIRE ET EXERCICE DU POUVOIR DANS LA SOCIETE AKAN : CAS DE « LA LEGENDE BAOULE » EXTRAIT DE "LEGENDES AFRICAINES" DE BERNARD DADIE	p. 224-239
<i>Mafiani N'Da KOUADIO</i>	

Sociologie et anthropologie

ROLE ET INTEGRATION DE LA FEMME RURALE DANS LA VIE SOCIOECONOMIQUE FAMILIALE A MADANA AU	
--	--

TCHAD.....	p. 240-251
<i>Tchago NDIKWE, Marina DOUBE</i>	
INFLUENCE DU GENRE DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA DOCUMENTATION DES INNOVATIONS LOCALES POUR LA PROMOTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NORD-BENIN.....	p. 252-274
<i>Georges DJOHY</i>	

COLLECTIVITE TERRITORIALE DU GOLFE 7 FACE AUX DEFIS D'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE ET DE BONNE GOUVERNANCE

Sélom Luc AFANTCHAO, Koku-Azonko FIAGAN, Edinam KOLA

Université de Lomé, Togo

Résumé : Le processus de communalisation au Togo dont les jalons ont été véritablement posés dans l'article 141 de la constitution du 14 octobre 1992 est devenu de nos jours une réalité. Il s'est matérialisé depuis l'élection du 30 juin 2019. Ce travail de recherche vise à analyser les défis liés à l'accessibilité aux équipements socio-économiques de base, à la bonne gouvernance dans la commune du Golfe 7 au Togo. Pour atteindre cet objectif, la méthodologie de recherche a pris en compte les données documentaires, d'entretiens avec les responsables communaux, d'organisations de la société civile, et la collecte des données auprès des ménages. L'étude révèle un certain nombre de défis, notamment l'inaccessibilité des équipements socio-économiques de base. Il est observé des manquements dans la gouvernance des ressources de la mairie qui sont liés à la mobilisation des ressources communales, au manque de moyens techniques, humains, et financiers. L'étude propose une planification sur la base d'une priorisation, une meilleure répartition et utilisation des ressources mobilisées, la mise en place d'un meilleur plan de mobilisation des ressources, de l'implication des différents acteurs concernés par la gestion communautaire et l'instauration de la culture d'excellence, de lutte contre la corruption.

Mots clés : collectivité territoriale, enjeux, décentralisation, gouvernance, Golfe 7

Abstract: The communalization process in Togo, the milestones of which were truly down in article 141 of the constitution of October 14, 1992 is a reality today. He is materialized Since the election of June 30, 2019. this research work aims at analyze the challenges related to accessibility of basic socio-economic infrastructure, to good governance in the Gulf 7 commune in Togo. To achieve this objective, the methodology has taken into account, documentary data, interviews with municipal officials and civil society organizations, collecting data from households has been adopted. The study reveals a number of challenges, precisely: inaccessibility of basic socio-economic infrastructure. There are breaches of shortcomings in the governance of the town hall resources which are linked to the mobilization of municipal resources, to the lack of technical, human and financial means. They study proposes planning based on priorities, a better distribution of mobilized resources, they establishment of a mobilization plan, and the involvement of the various actors concerned by community management, and the establishment of culture of excellence, of fighting corruption.

Keywords : Local authorities, issues, decentralization, governance, Golfe7

Introduction

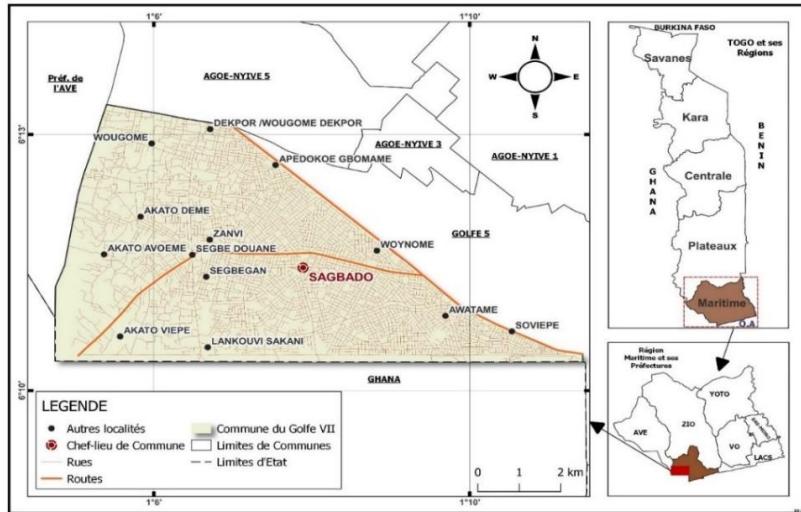
La décentralisation est un procédé de dévolution, c'est-à-dire de transfert de pouvoir et de compétences à des personnes publiques autonomes vis-à-vis de l'Etat, des personnes dotées de la personnalité morale au même titre que l'Etat. Celui-ci n'est donc plus la seule personne morale publique. Il cohabite avec d'autres personnes morales publiques placées sous son contrôle par la loi. Depuis une vingtaine d'années, le Togo a choisi la décentralisation comme principe fondamental de l'organisation administrative. Ce processus s'est matérialisé par l'élection du 30 juin 2019 de 117 communes réparties sur toute l'étendue du territoire national (L. Ben Ahmed, 2019, p.1).

En effet, à travers la décentralisation, l'Etat togolais offre la possibilité aux citoyens de participer à l'action publique. Mais force est de constater que les communes récemment constituées y compris celle du Golfe7 éprouvent des difficultés de divers ordres. Ainsi, cet espace urbain est confronté à un certain nombre de défis. Il est difficile d'observer sur le terrain des actions sociales ou communautaires concrètes impactant le quotidien de la population. L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux de l'accessibilité aux infrastructures socio-économiques de base, d'analyser les contraintes liées à la mauvaise gouvernance de la commune Golfe 7 en vue de faire une analyse de situation. Il s'est agi de relever les dysfonctionnements de gouvernance afin de proposer des approches de solution pour une gestion plus efficace.

1. Matériels et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

La commune Golfe 7 est située au Nord-Ouest de la ville de Lomé et s'étend entre 6°10' et 6°13' de latitude Nord et entre 1°6' et 1°10' de longitude Est. Elle est limitée au Sud par le Ghana, à l'Est par la commune du Golfe 5 (Aflao-Gakli), à l'Ouest par la préfecture de l'Avé, et au Nord par la commune d'Agooe-Nyivé 5. Avec une population de 257 813 individus au dernier recensement de 2022 (Carte n°1).

Carte n°1 : Situation géographique de la commune Golfe 7

Source : INSEED, 2021 actualisée par Sélim Luc AFANTCHAO, 2022

Parlant de la potentialité économique et humaine, la commune Golfe7 se retrouve dans l'espace frontalier Aflao-Lomé, et présente un intérêt certain pour une étude sectorielle sur l'historicité des frontières africaines. La situation de cette zone par rapport à la frontière Ghana/Togo en fait un cadre privilégié d'analyse minutieuse sur l'extraordinaire vitalité des activités qui s'y déroulent. Avec une population de 257813 hbts en majorité jeunes au recensement de 2022, constitue un atout majeur en main d'oeuvre. Golfe7 dispose d'un marché de taille à Adidogomé, appelé "Assiyéyé". Ce marché est loin des plus grands marchés du District Autonome du Grand Lomé. La commune collecte ainsi des fonds à travers des taxes de tickets qu'elle donne aux revendeurs/revendeuses, contre une somme de 200 FCFA, à chaque jour du marché. La commune dispose entre autres des réserves administratives pouvant faciliter la matérialisation des différents projets de développement.

Ce travail est organisé en trois points notamment la partie méthodologique, les résultats et la discussion.

1.2. Collecte des données

Cette recherche combine une approche documentaire : prenant en compte la consultation des documents existant sur le sujet, notamment : les rapports, mémoires, ouvrages généraux, etc. Ces consultations ont porté sur les enjeux de la décentralisation, les défis de la communalisation, et la gouvernance, etc. Des guides d'entretiens ont été administrés aux agents de la mairie et au maire. Des interviews ont consisté à interroger quatre présidents des CVD, deux responsables d'ONG et trois responsables d'établissements

scolaires. Le choix de l'échantillonnage par degré a permis dans un premier temps de définir des grappes dans l'échantillonnage sommaire. Un groupe cible de 126 chefs de ménages ont été retenus sur la base des critères tels que le nombre d'année vécu dans le quartier qui est d'au moins 10 ans, en l'occurrence les ménages autochtones, et réparti sur les 9 des 26 quartiers que compte la commune de manière raisonnée. Les données ainsi collectées ont été traitées à partir du tableur Excel. L'application QGIS a été utilisée pour la réalisation de cartes. La collecte des données et leur traitement a permis d'aboutir à des résultats.

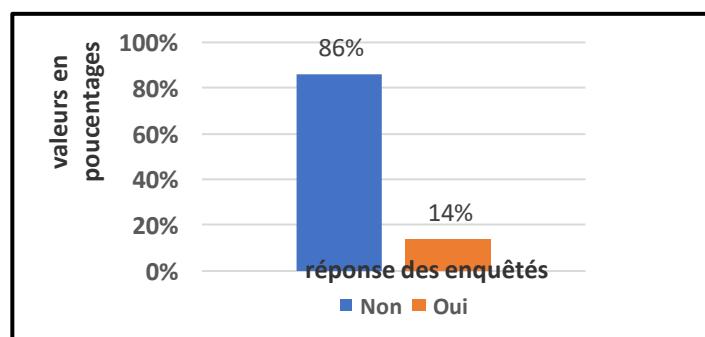
2. Résultats de la recherche

Cet article se propose donc de faire une analyse de la gestion de la commune Golfe7 vis-à-vis des enjeux majeurs de la décentralisation, et d'en proposer ensuite des approches de solutions pour améliorer la gouvernance locale dans cet espace géographique.

2.1. Défis d'assainissement et de protection de l'environnement

L'une des responsabilités de la mairie est de veiller à assainir son territoire afin de préserver la santé des populations. Il n'est pas aussi étonnant de voir à certains endroits des quartiers, surtout aux abords des rues des tas d'ordure dégageant des odeurs nauséabondes, au grand dam des riverains. La question de l'existence de la voirie a été évoquée. Ainsi, 59 % des enquêtés affirment de l'absence de la voirie dans leur quartier contre 27% qui déclare de l'existence d'une voirie, sans toutefois bénéficier de leur service. Dans la pratique, la municipalité devrait disposer d'une équipe technique de surveillance avec des contrôles inopinés. La figure 1 présente les avis des enquêtés selon le contrôle d'hygiène effectué sur le terrain.

Figure 1 : Avis des enquêtés sur les visites de contrôle d'hygiène des agents de la mairie



Source : Travaux de terrain, août 2022

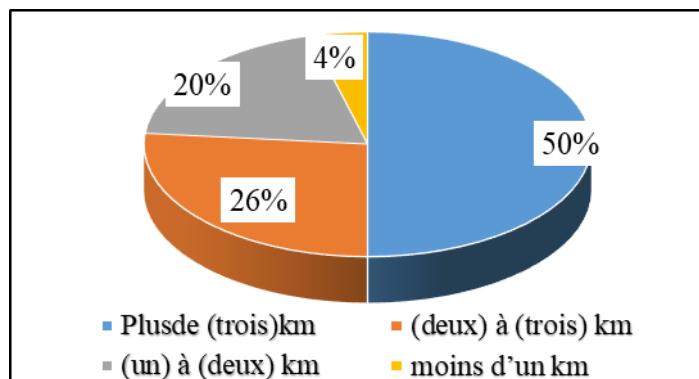
D'après les témoignages recueillis sur le terrain, il faut noter que le service de surveillance de la mairie en matière d'assainissement sont peu actifs. Pour preuve, 86% des enquêtés ignorent l'existence des agents d'assainissement de la mairie.

2.2. Difficultés d'approvisionnement, d'accessibilité en eau potable et en électricité

2.2. l'Accès au marché, une préoccupation non négligeable

Le territoire communal dispose d'un marché de taille, comme celui d'Adidogomé qui dessert plus de 80% en ravitaillement des produits de première nécessité. La ressource est assurée par le marché de Sanguéra qui est du ressort territorial de la commune d'Agoényivé 5. A part ces deux marchés, il existe des petits marchés de quartiers en gestation, notamment celui de logoté, qui se révèle moins attractif. Partant de là, l'enquête s'est intéressée au nombre de kilomètre que parcourrent les enquêtés pour se rendre dans les deux marchés (Adidogomé et Sanguéra). Les résultats sont illustrés à travers la figure 2.

Figure 2 : Distance parcouru par les ménages enquêtés pour se rendre au marché



Source : Travaux de terrain, août 2022

De la figure 2, on arrive à l'évidence que 50% des enquêtés parcourent plus de trois kilomètres avant de se rendre au marché. Cette situation ne facilite pas l'accessibilité des populations aux services socio-économique de base.

2.3. Accès à l'eau et à une eau de qualité, un défi majeur

La couverture en eau potable, en termes d'accessibilité effective dans les zones périphériques Nord du Golfe 7 reste le souhait des populations. Le taux de branchement en eau potable via le réseau de la (TdE) est très faible. D'après les données recueillies sur le terrain, l'eau de forage occupe une plus grande proportion, soit 87%, contre 10% des enquêtés qui utilisent l'eau de la TdE, et 2% pour les puits. L'eau de forage majoritaire, n'est pas aussi aisée à obtenir. Les coûts de mise en place d'un forage peuvent varier de 500 000 à 1 000 000 F CFA en moyenne selon la zone et la méthode utilisée. Par ailleurs,

l'on observe par endroit et plus précisément à Klémé Digbé, un quartier de la commune des installations de la TdE sur des portions de mur à seulement 5 à 6 briques d'élévation sur des domaines pour l'instant inoccupé (Photo n°1).

Photo n° 1 : Une installation de TDE sur un terrain inoccupé à Klémé Digbé



Source : S. L. AFANTCHAO, photo prise en août 2022

De l'observation de la photo 1, ces équipements témoignent de l'effort de déploiement du réseau d'adduction d'eau et de la non observance de la justice spatiale dans la répartition et la couverture des quartiers.

2.4. Une couverture en réseau électrique déficitaire dans la périphérie de la commune

La question de l'électricité préoccupe les habitants de la commune. Le réseau électrique conventionnel ne couvre pas toute la zone. Dans les quartiers périphériques, du fait de l'absence des poteaux électriques la plupart des ménages sont alimentés par les branchements anarchiques, communément appelé « système araignée ». Sur le plan sécuritaire ce réseau ne garantit pas une stabilité de l'énergie, surtout pendant les périodes pluvieuses, les poteaux électriques s'écroulent et provoquent l'encombrement des voies et des risques d'électrocution. La photo 2 traduit l'ampleur de cette réalité.

Photo 2 : Un réseau de branchement anarchique le long d'une voie à Kpontavi



Source : S. L. AFANTCHAO, août 2022

Sur la photo 2, il est observé l'ampleur du système d'alimentation énergétique anarchique communément appelé « araignée ». Ce fait constitue l'une des difficultés que vivent une partie des populations de certains quartiers périphériques de la commune du Golfe 7

2.5. Difficultés sur le plan infrastructurel routier et sanitaire

2.5.1. L'état des routes : un véritable casse-tête des habitants

La majeure partie (50%) des routes dans la commune du Golfe 7, ne sont pas en bon état. Nombreux sont ces rues qui ne donnent pas une belle image de la commune. Le fait que la partie Nord du Golfe7 était récemment inoccupée, la production foncière a résolument contribué à l'aggravation de l'état des rues. Ceci rend difficile la praticabilité des voies de communication (Planche 1).

Planche n° 1 : Etat des rues en période pluviale à Wougomé



Source : S. L. Afantchao, août 2022

Les deux images traduisent les mêmes réalités, sauf que sur la photo (a) à gauche il est à observer une tentative de remblaiement avec les gravats constitués de briques et bétons. Ces deux photos ont été prises à Wougomé précisément à Dogbédé-kopé. Ce qui est dangereux est que parfois ces gravats ne sont pas bien disposés, et les passant et véhicules en souffrent. Il n'est pas aussi aisé pour les engins à deux roues de circuler sur ces briques.

2.5.2 Une absence criarde des centres de santé publics

D'après les informations recueillies, suivies des observations faites sur le terrain, il n'existe qu'un centre de santé public communément appelé Centre Médico-Social (CMS). Il s'agit précisément de celui de Ségbé situé juste à côté de la douane. En effet, lors des entrevus avec les CVD, il a été unanimement déploré le manque d'hôpitaux (centres de santé publics ou communautaire) dans la commune. Cette rareté de centres de santé publics constitue pour les 5 CVD questionnés, un besoin pressant. Ils estiment que la majorité de la population n'ont pas de moyens pour se faire soigner quotidiennement dans les structures privées (Planche 2).

Planche 1 : Vue de la façade du CMS de Ségbé et ses trois bâtiments principaux

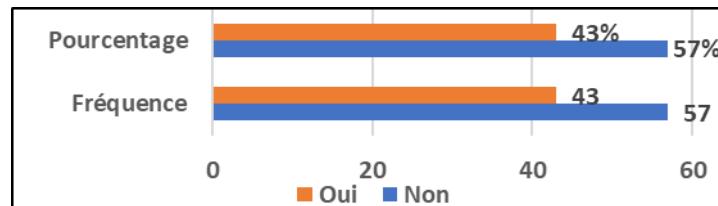
Source : S. L. Afantchao, photo prise en août 2022

La planche de photo 1, montre le CMS de Ségbé, qui offre des services de santé aux populations. L'insuffisance et la distance parcourue pour recourir à ces services, ne facilitent pas l'accès aux soins modernes de santé primaire.

2.6. De la participation des citoyens à la gouvernance locale

Il est regrettable de se rendre compte que les citoyens ne participent pas à la gouvernance locale. Les raisons sont souvent liées au manque de sensibilisations à l'endroit de la population, à la méconnaissance des textes par certaines autorités municipales, et à l'immixtion de la politique dans les affaires communautaires. Au cours des travaux de terrains, des questionnaires ont été administrés aux enquêtés sur cette préoccupation. Il s'agit de voir si les personnes enquêtées ont une fois pris contact avec la mairie pour différentes raisons que ce soit. La figure 3 suivant illustre les réponses obtenues.

Figure 3 : Avis des enquêtés sur une gouvernance inclusive

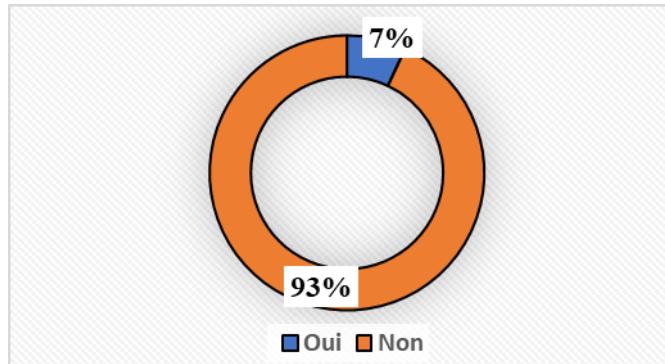


Source : travaux de terrain, août 2022

Il ressort d'après cette figure que 43% des personnes enquêtées disent avoir une fois pris contact avec la mairie, contre 57% quant à eux, n'ont jamais pris contact. Il est à préciser que ces prises de contact avec la mairie, sont souvent pour des raisons administratives et de paiement d'impôts.

Dans la suite de l'enquête, il a été question de voir la proportion de ceux qui ont une fois assisté à une session ordinaire de la commune. Les réponses sont consignées dans la figure 4.

Figure 4 : Répartition des enquêtés en fonction de leur assistance une fois ou non à une session ordinaire de la commune



Source : Travaux de terrain, août 2022

A la lecture de la figure 4, il apparaît clairement que 93% des enquêtés qui ont une fois pris contact avec la commune, affirment n'avoir jamais assisté à une session ordinaire de celle-ci. Pour tenter de comprendre leurs motivations, une question « pourquoi ? » leur a été posée. Les résultats nous donnent : 87% des enquêtés soutiennent ne rien savoir sur l'existence d'une session ordinaire qu'organisent les communes et en particulier celle du Golfe 7 dont ils sont administrés. Ceux qui en savent, ont du moins une compréhension limitée sur le fait qu'il est de droit selon les textes, de pouvoir assister aux différentes sessions ordinaires de leur commune. Ceci prouve à suffisance que la municipalité ne communique pas suffisamment sur ces dispositions pour assurer une gestion participative et inclusive.

2.7. Analyse des perceptions des acteurs communaux dans la gouvernance locale

Les piliers de la bonne gouvernance selon le conseil des droits de l'homme se repose sur cinq principes à savoir : la transparence ; la responsabilité, la capacité de répondre aux besoins de la population ; l'obligation de rendre compte de ses actes ; la participation.

La question des centres culturels et de loisirs paraît aussi nécessaire car elle relève du quotidien des habitants de la commune. D'après les informations recueillies lors des entretiens avec les OSC, souvent ce sont les espaces privés aménagés qui accueillent les populations pour différents événements. En claire, il devrait avoir au moins un centre culturel construit par la municipalité où les jeunes mettent en valeur les aspects culturels de la collectivité. Lors des entretiens organisés avec les responsables des ONG de la commune, d'autres problèmes très pertinents ont été relevés. D'aucuns se demandent : sommes-nous vraiment en mesure de faire la décentralisation ? Est-ce nos maires élus disposent de moyens, de compétences et de champ libre pour transformer leur territoire communal. Les enquêtés ont permis de recueillir quelques informations clés liées aux irrégularités conséquentes dans la gestion de la commune, portant sur : le manque de

déclaration des ressources de la commune, le manque d'information et de sensibilisation des populations de ladite commune sur les fondamentaux et l'importance du processus de la décentralisation, le rôle que chaque catégorie d'acteur devrait jouer, le manque de visibilité des projets de développement engagés et de contrôle dans les services déconcentrés de la mairie, la non implication des associations de la société civile lors des sections ordinaires de la commune, constituent des goulets d'étranglement à une bonne gestion.

Il ressort aussi que la commune ne dispose pas encore d'un plan de développement communal (PDC) qui constitue en réalité un document de base sur lequel doivent arrimer les différents projets de développement. Il faut rappeler qu'il est tout à fait difficile d'avoir accès aux différents rapports de projets effectués, pour évaluer le niveau de réalisations et apprécier la transparence dans les dépenses.

Sur la question de relations qu'entretiennent les ONG avec la commune, les réponses ont été unanimes sur le fait que les difficultés existent, ce qui ne facilite pas une bonne gestion des affaires courante.

Nos entretiens avec les CVD, qui assurent les relais des populations auprès de l'exécutif, viennent confirmer le constat de cette étude. C'est un fait que les CVD éprouvent des difficultés à communiquer avec les élus locaux. Ceci soulève beaucoup d'interrogations quant à la volonté manifeste des premières autorités communales d'assurer un développement local intégré où chacun peut apporter sa pierre à l'édification.

Il apparaît donc clairement que le dialogue n'est pas bien rentré dans les habitudes des différents acteurs dans la vie de cette municipalité. Il a été aussi malheureusement recueilli que les responsables ne sont pas régulièrement au parfum des problèmes qui se posent aux populations.

2.8. Une approche participative et inclusive, comme modèle de bonne gouvernance

La mise en place d'une conception stratégique et l'amélioration des capacités managériales des collectivités communales nécessitent l'implication des élus responsables qui ont à cœur les préoccupations des populations. Ainsi, il est nécessaire, pour qu'une meilleure adéquation soit établie entre la politique de décentralisation et son application, qu'un bon choix des élus soit axé sur les compétences qu'ils possèdent et qui leur permettent d'accomplir efficacement les tâches qui leur sont dévolues.

En plus de ces éléments d'approches recueillis, il faut une planification sur la base des priorités, une meilleure répartition de ressources mobilisées, la mise en place d'un plan de mobilisation des ressources. Quant au pouvoir central, il est important d'accompagner les communes dans l'accessibilité de leur autonomie. La gestion communautaire ne doit pas trop faire l'objet des considérations politiques et doit être au service des populations.

3. Discussion

L'analyse des résultats de ce travail de recherche révèle les irrégularités observées dans la gestion de la commune golfe 7, tant sur le plan satisfaction du besoin élémentaire de la population que sur la participation des citoyens à la démocratie locale. Ce constat a été le même chez K. N. Zipki (2020, p.5-24), dans son rapport analytique sur la mise en œuvre du processus de décentralisation au Togo renchérit en disant que les pays engagés dans la décentralisation comme le Togo, ont procédé à des réformes constitutionnelle, institutionnelle et administrative afin de créer ou d'élargir le rôle, les compétences et la place des collectivités locales. Toutefois, celles-ci se heurtent souvent au problème des moyens humains, matériels et financiers, qui ne sont pas en phase avec les compétences qui leur sont transférées. Allant dans ce sens B. Dafflon, G. Gilbert (2018, p.70), font une analyse économique et institutionnelle du point de vue des dispositions cadres de la législation togolaise. Ils disent que l'argument fondateur de la décentralisation est qu'elle permet de mieux prendre en compte les préférences des acteurs locaux, résidents, société civile, dans la fourniture d'un grand nombre de services collectifs. J. Jütting, E. Corsi & A. Stockmayer (2005, p.2), la décentralisation devrait avoir un impact positif sur la pauvreté, dans la mesure où elle devrait permettre aux pauvres de mieux se faire entendre ; améliorer leur accès à des services publics de meilleure qualité ; et réduire leur fragilité. Sur la question de l'implication des différents acteurs, A. Ahonto-Noussouglo (2012, p.6), évoque la question de l'échec des CVD qui relève du manque de renforcement de capacités qui rend les membres du bureau du CVD inactifs et empêche de ce fait le CVD d'être un véritable moteur de développement local. L'ignorance et le manque de motivation chez la plupart de la population à s'intéresser aux choses publiques. La confusion des rôles entre le président du CVD et le chef du village, le manque de ressources financières et matérielles pouvant soutenir les initiatives du CVD. K. N. Fousseni (2012, p.16) la participation peut être considérée comme socle du développement local et de la décentralisation. La participation signifie donc responsabilité des populations dans le processus de décisions locales. Il faut un minimum d'une telle participation pour que l'aide par soi-même puisse faire sentir ses effets et être durable. Ce travail de recherche a su bien identifier ces disfonctionnements qui entravent la bonne gestion de la commune

Conclusion

En dépit des efforts consentis par l'État dans la démarche de développement local, des lacunes tant économiques qu'institutionnelles font obstacles à la mise en place d'une stratégie de développement local proprement dite. La population de la commune du Golfe 7 éprouvent des difficultés dans l'accès et aux recours aux besoins de santé, d'eau potable, d'électricité et de voirie. La situation de la commune Golfe7 dans sa gestion est loin de répondre aux besoins des populations. Il apparaît donc clairement que la communication n'est pas la chose la mieux partagée entre les différents acteurs de la vie de cette municipalité selon les enquêtés. Dans la commune du Golfe7, une étude sur la

mise en place d'un mécanisme les permettant de bien recenser les besoins et les évaluer est nécessaire. Il est aussi important que cette collectivité territoriale travail davantage et étroitement avec les différentes organisations de la société civile, des ONG, pour discuter des potentialités dont ils disposent, et savoir en quoi concrètement ils peuvent être utiles dans le développement de la municipalité.

Références bibliographiques

AHONTO-NOUSSOUGLO Akpénè, 2012, « Logique de la solidarité communautaire : Cas du village d'Ekpui », *par l'IRFODEL, dans sa parution du 25 août 2012, Lomé* p.6

BEN AHMED Lassaad, 2019, « Togo/Municipales : la cour suprême confirme la victoire du parti au pouvoir », *par Anadolu Ajansi paru le 18 juillet 2019, Ankara*, p.1

DAFFLON Bernard et GILBERT Guy 2018, *la décentralisation au Togo : analyse économique et institutionnelle*, ECO Consult et GIZ, Formation des formateurs, Lomé et notsè, 17-26 septembre 2018, Lomé, 70 p.

FOUSSENI Nouridini Koura, 2012, « *Développement communautaire participatif dans un contexte de décentralisation : planification stratégique du développement de la plaine de mô, sous-prefecture de mô au togo* ». Mémoire de master, 2iE, Lomé, p.16

GOUTTEBEL Jean-Yves, 2003, Stratégie de développement territorial, Economica, Paris 234 p.

HERNU Paul, 2017, « Décentralisation territoriale : une réforme inaboutie », In : *Gestion et Finances Publiques*, Paris, N°6, p.42-50.

JÜTTING Johannes, CORSI Elena & STOCKMAYER Albrecht (2005), Décentralisation et réduction de la pauvreté 015, consulté le 29 janvier 2022, p. 20-40.

KOUIDHI Moncef, AMUAKU Kossi Mawuli, 2012, *Feuille de route pour la mise en œuvre de la décentralisation au Togo*. Rapport final, le 26 avril 2012, Lomé, 67 p.

KOUMAGNANOU Amavi, 2021, *Décentralisation et coopération décentralisée à l'épreuve du développement local dans la région des plateaux au Togo*, Thèse de doctorat en géographie humaine, Lardymes, Université de Lomé, Lomé, p. 54-115.

MBACK Charles Nach, 2001, « La décentralisation en Afrique : enjeux et perspectives » In : *Afrique contemporaine*, n°199, Paris,

SYLL Ousmane, 2005, *Les échanges entre collectivités décentralisées d'Afrique subsaharienne et de l'union européenne : une réussite si la condition de la réciprocité est respectée*, mémoire de Master, université de Franche-Comté, Besançon, 106 p.

ZIKPI Komi Nyuiadzi, 2020, *Rapport analytique sur la mise en œuvre du processus de décentralisation, dans les perspectives de la localisation territorialisation des politiques publiques*, Togo, p.5-24.